

# MAIRIE D'EMERCHICOURT

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du vendredi 2 décembre 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 décembre 2011 à 19 heures, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

#### **Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BIHANIC Thérèse-Marie - HOMMERIN Eliane - SUM Michèle.

Messieurs LOUBERT Michel - MIDAVAIN Jean-Marc - DUFOUR Ambroise - ROUSSEL Régis - MALAQUIN Alain - HERBIN Gérard - DAMS Gonzague - DUMONT Jean-Philippe.

#### **Absents excusés :**

Mme MOURJAN Nathalie donne pouvoir à Mme HOMMERIN Eliane.

M. BARDIAUX Jean-Michel donne pouvoir à M. LOUBERT Michel.

Messieurs DUROSIER Albert et SILVAIN Vincent.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame BIHANIC Thérèse-Marie est désignée Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 28 octobre 2011. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 23 mai 2008.

### **1. Modification budgétaire.**

Le virement de crédit suivant est proposé à l'assemblée :

- 52 € de l'article 60612 chapitre 012 à l'article 66111 chapitre 66

***Approuvé à l'unanimité***

### **2. Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque.**

En raison de ses responsabilités dans l'association, Monsieur Gérard HERBIN quitte la salle.

L'Amicale Laïque d'Emerchicourt a été pénalisée par un sponsor qui n'a pas répondu à la hauteur de son engagement et par une dotation du Conseil Général qui a été attribuée à une autre association. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de 500 €.

***Approuvé à l'unanimité***

Monsieur HERBIN revient dans la salle du Conseil Municipal.

### **3. Indemnité de conseil au comptable du Trésor.**

Mme Claudine Dyzma, responsable du Centre des Finances Publiques de Bouchain, promue Inspecteur Divisionnaire est affectée au Centre des Finances Publiques de Jeumont à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011. M. Dominique Bernard, Inspecteur des Finances Publiques, est affecté en cette même qualité à compter de cette date.

Il appartient dès lors au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur les conditions d'octroi au responsable du Centre des Finances Publiques de Bouchain de l'indemnité susceptible de lui être accordée en contre partie de ses prestations de conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir au profit de M. Dominique Bernard, le bénéficiaire de l'indemnité de conseil qui avait été octroyée à Mme Claudine Dyzma au maximum autorisé par arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- De verser l'indemnité de conseil due au titre de l'exercice 2011 à Mme Dyzma et à M. Bernard au prorata temporis de l'exercice effectif de leurs fonctions de responsable du Centre des Finances Publiques de Bouchain pendant l'exercice concerné.

Il est précisé que l'indemnité de conseil présente un caractère personnel et sera acquise à M. Bernard pour toute la durée du mandat en cours, ou pendant cette durée, jusqu'à ce qu'il soit mis un terme à ses fonctions à la Trésorerie de Bouchain. Elle pourra toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par une délibération spéciale dûment motivée.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **4. Indemnité de confection de budget au comptable du Trésor.**

Comme il l'a été évoqué au point précédent, suite au changement du responsable du Centre des Finances Publiques de Bouchain, il appartient dès lors au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur les conditions d'octroi au responsable du Centre des Finances Publiques de Bouchain de l'indemnité susceptible de lui être accordée en contre partie de ses prestations d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir au profit de M. Dominique Bernard, le bénéficiaire de l'indemnité d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable qui avait été octroyée à Mme Claudine Dyzma au maximum autorisé par arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- De verser l'indemnité d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable due au titre de l'exercice 2011 à Mme Dyzma et à M. Bernard au prorata temporis de l'exercice effectif de leurs fonctions de responsable du Centre des Finances Publiques de Bouchain pendant l'exercice concerné.

Il est précisé que l'indemnité d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable présente un caractère personnel et sera acquise à M. Bernard pour toute la durée du mandat en cours, ou pendant cette durée, jusqu'à ce qu'il soit mis un terme à ses fonctions à la Trésorerie de Bouchain. Elle pourra toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par une délibération spéciale dûment motivée.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **5. Convention avec le CDG59 concernant la médecine préventive.**

Par délibération en date du 20 mai 2005, il avait été décidé de signer avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord une convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive.

Il est proposé de renouveler cette convention.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **6. Convention avec le CDG59 concernant l'hygiène et la sécurité au travail.**

Par délibération en date du 13 mars 2007, il avait été décidé de signer avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord une convention relative aux missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

Il est proposé de renouveler cette convention.

***Approuvé à l'unanimité***

## **7. Consultation sur le Projet Régional de Santé.**

Les conseils municipaux sont consultés sur le Projet Régional de Santé (PRS) conformément à l'article R.1431-1 du Code de la Santé Publique.

Le PRS fixe pour une durée de 5 ans les priorités et les objectifs de notre région dans les domaines de la prévention, du soin et des prises en charge médico-sociales.

Sont soumis à l'avis des conseils municipaux, les programmes suivants :

- Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes vulnérables (PRAPS)
- Programme de développement de la télémédecine
- Programme conjoint ARS/Conseil Régional sur le cancer
- Programme VAGUSAN (veille, alerte et gestion des urgences sanitaires) du schéma régional de prévention
- Programme « santé des détenus »
- Programme de prévention des infections liées aux soins (programme pour lequel la CRSA a déjà rendu un avis le 13 janvier 2011)

Ces documents sont consultables sur le site internet de l'ARS Nord-Pas-de-Calais.

***Adopté à l'unanimité.***

## **8. Participation à la carte Or de transport du SMTD.**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de la Présidente du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) qui demande au Conseil Municipal de se positionner sur la reconduction de la prise en charge d'une partie de la carte OR. Le Syndicat demande si la commune participe en tout ou partie sur le coût de 42 € des cartes OR qui seront délivrées aux habitants d'Emerchicourt. Monsieur le Maire propose de prendre en charge en totalité la carte OR.

***Adopté à l'unanimité.***

## **9. Participation à la carte de transport du SMTD pour les personnes en démarche d'insertion.**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de la Présidente du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) qui demande au Conseil Municipal de se positionner sur la prise en charge d'une partie de la carte allocataire du RSA. Le Syndicat prend en charge 50% des droits de la carte et demande si la commune participe en tout ou partie sur le coût communal de 15 € des cartes allocataires du RSA qui seront délivrées aux habitants d'Emerchicourt. Monsieur le Maire propose de prendre en charge en totalité à hauteur de 15 € la carte pour les allocataires du RSA.

***Adopté à l'unanimité.***

## **10. Participation à la carte JOB de transport du SMTD.**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de la Présidente du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) qui demande au Conseil Municipal de se positionner sur la prise en charge d'une partie de la carte JOB destinée aux demandeurs d'emploi. Le Syndicat prend en charge 50% des droits de la carte et demande si la commune participe en tout ou partie sur le coût communal de 5 € des cartes JOB qui seront délivrées aux habitants d'Emerchicourt. Monsieur le Maire propose de prendre en charge en totalité à hauteur de 5 € la carte JOB pour demandeurs d'emploi.

***Adopté à l'unanimité.***

Vu pour être affiché le vendredi 9 décembre 2011, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 9 décembre 2011

Le Maire.  
Michel LOUBERT.